

Intercommunalité



La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 forêts rassemble neuf communes : Béthémont-la-Forêt, Chauvry, L'Isle-Adam, Mériel, Méry-sur-Oise, Nerville-La-Forêt, Parmain, Presles, Villiers-Adam.

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts est administrée par un Conseil Communautaire placé sous l'autorité du Président, Monsieur Sébastien Poniatowski.

Composée d'élus titulaires, désignés à l'occasion des élections municipales de 2020, et pour 6 ans, l'intercommunalité se réunit au moins 4 fois dans l'année.

La répartition des sièges est fonction de la population des communes membres.

Le Conseil est composé de 41 membres :

- Béthémont-la-Forêt : 1 délégué
- Chauvry : 1 délégué
- L'Isle-Adam : 12 délégués
- Mériel : 5 délégués
- Méry-sur-Oise : 10 délégués
- Nerville-la-Forêt : 1 délégué
- Parmain : 6 délégués
- Presles : 4 délégués
- Villiers-Adam : 1 délégué

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts a donc pour objet d'associer solidairement les communes membres en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Compétences

La communauté possède plusieurs compétences :

- **Environnementale** : la collecte, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers constituent une grande priorité.

Cette action a été déléguée au syndicat Tri-Or et depuis 2016 également au Syndicat Tri-Action. Le budget est d'environ 4.480.000 euros.

De plus, il a été décidé de combattre sur l'ensemble du territoire les dégradations provoquées par les graffitis et les dépôts sauvages.

- **L'aménagement de l'espace** : un service de proximité d'information et de conseil aux habitants en matière de réglementation et de procédure d'urbanisme est proposé. Il instruit les dossiers de déclaration préalable.

En 2007 : 490 dossiers dont 227 déclarations et 107 permis de construire ont été traités. La préservation de l'espace naturel est une préoccupation des élus.

La Communauté de Communes s'implique dans l'élaboration de la charte environnementale de la vallée de Chauvry.

- **Le développement économique** : mise en oeuvre d'élaboration, de projets de soutien et de développement du commerce, de l'artisanat, du tourisme et des services, en partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'industrie.
- **Les services sociaux et accès aux services publics** : une commission intercommunale est chargée de diagnostiquer les problèmes rencontrés par les personnes à mobilité réduite lors de leur déplacement dans l'intercommunalité afin d'y apporter des solutions.
- **La culture** : depuis 2006, la Communauté de Communes a souhaité soutenir l'activité musicale en participant financièrement à la création d'une Harmonie intercommunale composée de 25 musiciens, elle se produit régulièrement dans les manifestations.
- **La voirie** : l'Intercommunalité contribue à hauteur de 20% pour les travaux de voirie des communes. À ce titre, 167 254 euros ont été versés à L'Isle-Adam en 2011.
- **Portage des repas à domicile en liaison froide.**

Infos pratiques

Les conseils communautaires sur L'Isle-Adam auront lieu en 2021 les :

- 2 juillet à 19h
- 8 octobre à 19h
- 10 décembre à 19h

Documents

[Plaquette synthèse relative au PCAET](#)

Liens utiles

[Site internet de Béthemont-la-Forêt](#)

[Site internet de Chauvry](#)

[Site internet de Parmain](#)

[Site internet de Presles](#)

[Site internet de Villiers-adam](#)

[Site internet de Méry-sur-Oise](#)

[Site internet de Mériel](#)

[Commissions et autres organismes](#)

[Site internet de la CCVO3F](#)

Contact

C.C.V.O.3.F

Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

Tél. 01 34 69 12 06

Fax. 01 34 69 21 97

contact@ccvo3f.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h-12h30 et 13h30-17h